



Waterloo, le 5 août 2026

Réf : A-Pbruxelles-richelleLEXAR
Archipol+ : 202601242

ARRÊTÉ DE POLICE

Objet : POLICE - Circulation routière - Renouvellement des feux tricolores - Chaussée de Bruxelles (partie), drève Richelle (partie), boulevard Henri Rolin (partie) et allée du Petit Paris (partie) - Neutralisation de bandes de circulation - Mise en place de feux tricolores de chantier - Interdictions d'arrêt et de stationnement - Déviations piétonnes - Arrêté de police.

La Bourgmestre,

Vu les articles 135 § 2 et 133, alinéa 2 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 modifiant celui du 7 mai 1999 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Vu l'Arrêté ministériel du 11 mars 1991 modifiant celui du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu les articles 2, 3 et 4 du Règlement général de police de Waterloo ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la demande introduite par la Sté **LEXAR TECHNICS**, sise chaussée de Mariemont 113, boîte 24, à 7140 Morlanwelz, en vue de procéder à des travaux de renouvellement de feux tricolores ;

Considérant que la mise en place, l'entretien et l'enlèvement de la signalisation de chantier seront assurés par la société **SIGNAROUTE**, sise rue de l'Avenir 15 à 5300 Andenne ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures temporaires de circulation afin de garantir la sécurité des usagers de la route, des riverains et du personnel du chantier ;

Considérant qu'il est imposé à l'entrepreneur de rabattre systématiquement la signalisation temporaire lorsqu'aucune intervention n'est en cours sur une zone balisée ;

Considérant que, pendant deux journées de chantier, une bande de circulation sera neutralisée dans chacun des embranchements du carrefour entre 9 h et 15 h ;

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Les travaux de renouvellement des feux tricolores seront réalisés dans le carrefour formé par la chaussée de Bruxelles, la drève Richelle et le boulevard Henri Rolin.

Seront également inclus la mise en place de nouveaux feux tricolores au croisement de la chaussée de Bruxelles avec l'Allée du Petit Paris. Pendant ces derniers travaux, le chemin de la Cense sera fermé en son croisement avec la chaussée de Bruxelles. Il sera mis en circulation locale avec entrée/sortie via le boulevard Henri Rolin. Une bande de circulation sera neutralisée à l'Allée du Petit Paris côté Nord.

Ces travaux se dérouleront entre le lundi **17 août 2026** et le vendredi **23 octobre 2026**.

Art.2 : Les travaux sont autorisés suivant un phasage déterminé par l'entrepreneur (en fonction de l'avancée du chantier). Durant chaque phase de chantier, une bande de circulation sera neutralisée au droit du feu tricolore concerné par les travaux.

Remarque : pour le boulevard Henri Rolin, la neutralisation de la bande de tourne-à-droite sera considérée sur une distance de 70 m a priori mais en essayant de diminuer cette longueur au mieux pour permettre l'accès aux parkings privatifs des commerces.

Art.3 : Pendant toute la durée du chantier, des feux tricolores provisoires seront installés afin de remplacer les feux tricolores fixes qui seront hors service.

Lors de la mise en place des feux tricolores temporaires, le phasage des feux sera scrupuleusement analysé et adapté afin d'assurer une fluidité maximale du trafic.

Art.4 : L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits durant toute la durée des travaux :

- Chaussée de Bruxelles, entre les n^{os} 314 et 316 et entre les n^{os} 340 et 344 ;
- Drève Richelle, sur une distance de 30 mètres à partir du carrefour, du côté des numéros pairs.

Art.5 : Des déviations piétonnes seront mises en place au moyen de panneaux et de cheminements sécurisés.

Art.6 : **L'entrepreneur avertira, via une lettre circulaire, les riverains et commerçants directement concernés.**

Art.7 : La signalisation routière sera conforme à la législation des chantiers de 3^{ème} catégorie, avec notamment les signaux : A31, C1, C3, C35, C43(30km/h), C46, D1, E3, F19, F41, barrières, balises. La signalisation sera placée par la société de placement de signalisation, conformément au plan ci-annexé. Les coordonnées du responsable de la signalisation doivent être connues et se trouver sur le chantier.

Art.8 : Un recours contre la présente décision peut être déposé par voie de requête au Conseil d'État, sis rue de la Science n°33 à 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/> dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'État du 12 janvier 1973.

Art.9 : Le présent arrêté sera abrogé dès la fin des travaux.

La Bourgmestre f.f,



Bernadette RAEYMAEKERS



Louis Tschalics P06-0516	NS Waterloos Chaussée de Bruxelles 24-000-14-750	3ème catégorie Passage alterné avec feu
 SIONARD UTE Rue de l'Industrie 15, 5300 Andenne Tel: 081/510.560 Conducteur : Alex Koenen 0470/146.06.62 Koenen.alex@pignamonte.be Dévidateur : Remouchamps S.		

LUCILE

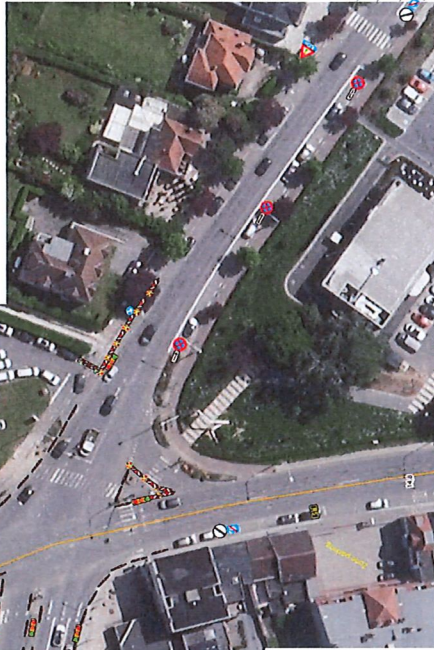


Levier Technico P215-0516	NS Waterloo Chaussée de Bruxelles 34 600-34750	3ème catégorie Passage alterné avec feux
SIGNAROUTE Rue de l'Éclair 15, 5300 Andenne Tel: 081/510.560 Conducteur : Alain Kemm 0470/46.06.62 Kemm.alain@signaroute.be Desclauxeur : Remouchamps S.		

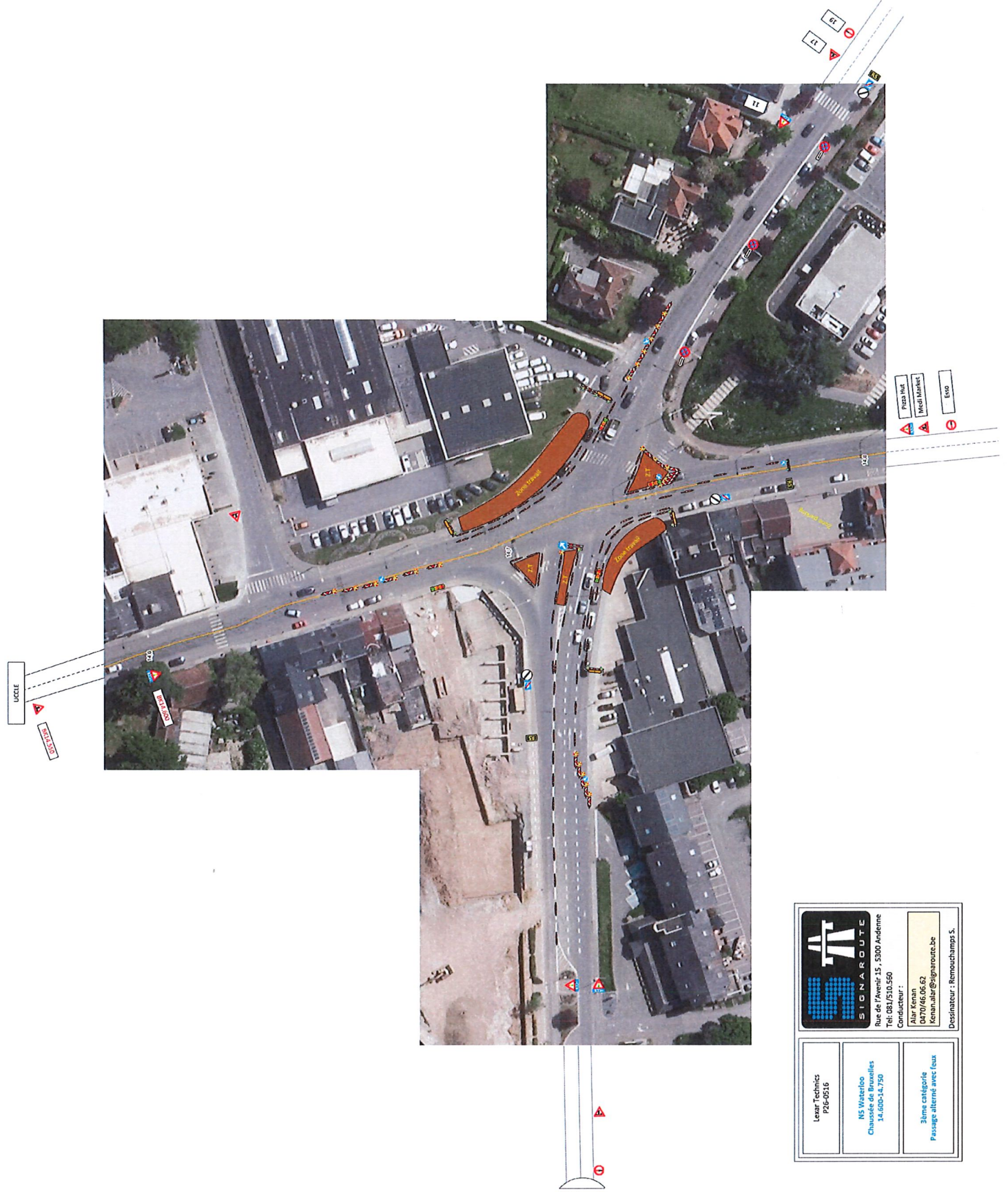
LOCLE



L'expert Technico P75-0516	NS Waterloo Chaussée de Bruxelles J4-000-34.750	3ème catégorie Passage alterné avec feu
 SIONAROUTE Rue de l'Éclair 15, 5300 Andenne Tel: 087/510.560 Conducteur : Alain Kemm (0478) 46.06.62 Kemm.alain@grainroute.be Destinataire : Remouchamps S.		



Lemaire Technics P25-0516	NS Waterloop Chaudhary 34.605-3.729	3ème catégorie Passage alternatif avec flux
 SIONAROUTE Rue de l'Avant 15, 5300 Andenne Tél: 081/210.560 Conducteur : Alar Kanan 0470/46.06.02 kanan.alar@signaroute.be Dessinateur : Remouchamps S.		



Levan Technics 776-0516	NS Waterloos Chausse 14.660-5.4.750	3ème catégorie Passage alterné avec feux
SIGNAROUTE Rue de l'Avenir 15 - 5300 Andenne Tel: 081/510.550 Conducteur : Alar Kenan 0470/66.06.62 Kenan.alar@signaroute.be Dessinateur : Remouchamps S.		



Rue de l'Avenir 15, 5300 Andenne
Tel: 081/510.560
Conducteur :

Alar Kenan
0470/46.06.62
Kenan.alar@signaroute.be

Dessinateur : Remouchamps S.

Lexar #1
P26-0569

N5 Waterloo
Cahussée de Bruxelles
14.700-14.650

3ème catégorie
Fermeture d'une voie de circulation



Rue de l'Avenir 15, 5300 Andenne
Tel: 081/510.560
Conducteur :

Alar Kenan
0470/46.06.62
Kenan.alar@signaroute.be

Dessinateur : Remouchamps S.

Lexar #2
P26-0569

N5 Waterloo
Cahussée de Bruxelles
14.600-14.700

3ème catégorie
Fermeture d'une voie de
circulation